

EURL/SARL

Gérant – Travailleur Non Salarié TNS
Plusieurs gérants : chacun est considéré comme majoritaire dès lors que les cogérants détiennent ensemble plus de la moitié des parts sociales, ou avec conjoint et enfant mineur.

Frais, dépenses, stocks etc.

CA

Rémunération du/des Gérant(s) - majoritaire

Cotisations sociales 36-42% (sécurité sociale pour les indépendants)

Si pas de rémunération : minimum incompressible = environ 1400 € N1

Si **ACRE** (sous conditions) : **N1** // **N2** : **Déclaration du revenu estimé + attention** **N3** : **appel provision + régulations**

→ **Protection** : Maladie/Maternité/Invalidité/Décès/Allocation Familiales/Vieillesse (uniquement si paiement des cotisations)

→ Frais médicaux remboursés comme dans le régime général

→ Indemnités journalières : commencent à courir au 8^e jour d'arrêt (sauf hospitalisation et arrêt > 7j)

/!\ Si affiliation et rémunération pendant 1 année complète

→ Indemnités maternité : si 10 mois d'affiliation

→ Pas de protection en cas accident de travail + maladie professionnelle

→ Compléter la protection de base avec : Mutuelle et Prévoyance (vérifier portabilité 1an au titre du précédent contrat de travail - conjoint) - type Loi Madelin

→ Régime de retraite non cadre

→ Compléter avec une surcomplémentaire privée type Loi Madelin : déductibilité en charge de l'entreprise, plafonnée

Bénéfices

EURL

- IR (rémunération du gérant non déductible)
- Option possible pour l'IS

IS

- 15 % si bénéfices < 42 500 €
- 25 % : 42 500 € < bénéfices < 500 000 €
- 31 % si bénéfices > 500 000 €

Résultat

Et / Ou

Réinjecter le résultat dans la société : investissements, embauches etc.

Versement du résultat sous forme de dividendes :

Si montant > 10% du capital (**que pour associé majoritaire**) : cotisations sociales à payer sur fraction supérieure aux 10% (comme rémunération : 36-42%)

Puis - **PFU/Flat tax 30%**

Ou - **option** : Impôt sur le revenu après abattement de 40%

Frais, dépenses, stocks etc.

Salaire du Président (et éventuel Directeur Général)

Cotisations sociales 55-65 % jusqu'à 70% salaires élevés (patronales et salariales)

Si pas de salaire : pas de cotisations sociales Attention : pas de protection (voir portabilité ou cumul de statuts)

ACRE – sous conditions

- Protection similaire à celle d'un salarié – excepté couverture chômage + ne bénéficie pas de certains aspects du droit du travail (congrés payés etc.)
 - Indemnités journalières : avoir cotisé au cours des 6 mois précédant l'arrêt de travail à hauteur d'une rémunération au moins égale à 10 302,25 €
 - Couverture en cas d'accident de travail
- Régime de retraite complémentaire cadre
- Contrat d'entreprise : couvre mutuelle et prévoyance des salariés, traités de la même manière par collège : cadre / non-cadre (en complément du régime obligatoire) – dès le versement d'un salaire au Président. Pas de régime principal : pas de mutuelle.

CA

Bénéfices

IS

Option IR : pendant 5 ans maximum

- 15 % si bénéfices < 42 500 €
- 25% : 42 500€ < bénéfices < 500 000 €
- 31 % si bénéfices > 500 000 €

Résultat

Et / Ou

Réinjecter le résultat dans la société : investissements, embauches etc.

Versement du résultat sous forme de dividendes aux dirigeants :

PFU/Flat tax 30%

Ou

Option : 17,2% de prélèvements sociaux et Impôt sur le revenu après abattement de 40%